

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 612

présenté par

M. Salen

ARTICLE 4

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des efforts de concertation déployés dans les alinéas 30 et 31, ainsi qu'à la lumière de l'alinéa 35 il apparaît inutile de prévoir un « double dispositif » d'approbation des mesures préconisées.